

■ **Carrosserie, Garage G. Casale**, à Etagnières (FOSC du 10.02.1986, p. 508). Par décision du 16 décembre 2003, le Président du Tribunal de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois a prononcé la faillite du titulaire.
Journal no 1170 du 06.02.2004
(02115512 / CH-550.0.027.927-3)